



Maintien de salaire

Par mirabella

j'étais en arrêt maladie pendant de février à avril 2013. J'ai une ancienneté de 13 ans.

J'ai reçu les IJSS de la CPAM et de la prévoyance. Mon employeur refuse de me payer le maintien de salaire, à 90 % selon l'article L1226-1 du code du travail. Que puis je faire pour l'obliger à me régler le maintien de salaire qui doit se monter à environ 2500 ?uros. Quel recours ?? Y a t'il une possibilité sans entamer une procédure auprès des Prud'hommes ?? merci pour votre réponse bien à vous